

**TROPHEE DEPARTEMENTAL 28
ECOLE DE CYCLISME
SAISON 2018
"RÈGLEMENT"**

Avec la participation des Clubs d'Eure et Loir :

A.C Sud 28 - Anet V.C. - U. S Nogentaise - V.S Chartrain C - C.S Mainvilliers - Dreux C.C - E.F. Courvilloise - V.C. Lucéen - E.S. Alnéloise - E.S. Maintenon Pierres - Team Progress – AC Voves.

Art.1 : Le challenge des EDC est ouvert à tous les coureurs de la catégorie pré-licencié à la catégorie benjamine (licenciés (es) FFC) du département d'Eure et Loir.

Art.2 : Les épreuves retenues pour le challenge des jeunes 2018 sont les suivantes :

Toutes les épreuves départementales ou régionales ouvertes à ces catégories dans toutes les disciplines route, piste, cyclo-cross, VTT (hors BMX) et organisées dans le département (sauf celles sur sélection)

Art. 3 : Le barème des points est attribué à la place réelle du coureur :

Place	1 ^e r	2 ^è m e	3 ^è m e	4 ^è m e	5 ^è m e	6 ^è m e	7 ^è m e	8 ^è m e	9 ^è m e	10 ^è m e	11 ^è m e et +	Abando n
Point s	60	50	40	30	20	15	10	8	7	6	3	1

▼ Un bonus de 10 points sera attribué au vainqueur de l'épreuve comptant pour le championnat départemental.

▼ Pas de jocker , toutes les épreuves comptent.

▼ Un coureur du CD28 terminant 3^{ème} d'une course derrière deux "extérieurs" marquera les points d'une 3^{ème} place (40 pts).

▼ Une non présence n'est pas considérée comme un abandon.

Art.4 : Le classement provisoire sera envoyé à chaque club après chaque épreuve et diffusé sur la page Facebook du Comité et le Blog du DCC.

Art.5 : Les clubs organisateurs s'engagent à faire parvenir les résultats le mardi au plus tard après l'épreuve sur format Excel par mail à Morgan Simonnet (cd28ffcmsimonnet@free.fr) et Christophe Asse (Christophe.asse@hotmail.fr)

Art.6 : Les féminines : Un classement séparé sera fait en fin de saison mais elles concourent avec les garçons.

Art.7 : Tout concurrent faisant l'objet d'une mesure disciplinaire, avec mise hors course ou déclassement pour une infraction au règlement FFC, se verra retirer les points acquis dans l'épreuve considérée.
Les points ainsi perdus par un concurrent sanctionné ne pourront en aucun cas être attribués à un autre concurrent.

Art.8 : En cas de force majeure, le Comité Départemental de Cyclisme d'Eure et Loir et l'ETD se réservent le droit de modifier l'article 2 du présent règlement.

Art.9 : En participant au challenge, les coureurs, encadrants, parents et dirigeants en acceptent le présent règlement.

Art.10 : Grille de départ :

En cyclo-cross et VTT, si la ligne de départ ne permet pas de mettre tous les participants sur la même ligne et si plus de 20 concurrents, 1 de chaque club sera mis sur chaque ligne en fonction du général provisoire.

Le club organisateur peut effectuer une grille de départ en fonction du classement général.

Sur route, il sera demandé de placer en priorité sur la première ligne le club organisateur.

Une grille de départ en fonction du général n'est pas demandée mais peut-être fait par le club organisateur.

Art. 11 : Récompenses du général 2018 : Tous les jeunes coureurs et clubs classés au challenge 2018 de chaque catégorie (pré-licencié, poussin, pupille, benjamin garçon et fille) seront récompensés lors de la dernière épreuve 2018 de la saison ou lors de l'AG départementale. Les 3 premiers clubs, les 5 premiers garçons et les 3 premières filles seront récompensés.

Art. 12 : Récompenses lors des épreuves : l'organisateur est libre de récompenser les catégories qu'il souhaite lors de son épreuve, par contre il s'engage à fournir un classement scratch par catégorie d'âge. **Sans ce classement scratch l'épreuve sera retirée du challenge.** Les 1^{ère} et 2^{ème} années de chaque catégorie font partie de ce même classement scratch (Ex : Pupille 1 et 2).

Art. 13 : Classement clubs : Un classement par club sera mis en place, il prendra les points à chaque épreuve des 3 meilleurs de chaque catégorie d'âge (scratch garçon et fille) + 10 pts de bonus par tranche de 5 coureurs classés toutes catégories confondues.

En cas de mutation en fin de saison, les points marqués jusqu'au 31 octobre (fin de la période des mutations) seront comptés pour le club d'origine, le nouveau club marquera des points après la date de mutation et donc d'engagement du nouveau club.

Exemple de points attribués à un club participant :

Catégories	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Point club
Pré-licencié			40	30			10		80
Poussin	60		40						100
Pupille		50	40	30	20			8	120
Benjamin	60		40		20	15			120
Total points sans bonus									420
Nombre de coureurs classés					14	Point bonus			20
Total points sur l'épreuve									440

